

Accès aux aides financières

L'accès aux aides légales

En lien avec les services du Conseil Départemental, le C.C.A.S. peut vous aider à remplir une demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Cette aide peut être accordée aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ne peuvent plus accomplir certains actes essentiels de la vie (habillage, toilette, lever, coucher...) et qui ont besoin de recourir à l'assistance d'une tierce personne.

[Pour formuler une demande d'APA \(https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2020-09/formulaire_de_demande_daide_2018.pdf\)](https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2020-09/formulaire_de_demande_daide_2018.pdf)

Le C.C.A.S. peut vous aider pour d'autres dossiers : aide financière à l'hébergement en établissement, aide-ménagère...

[Pour formuler une demande d'aide ménagère \(https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/personnes-agees-retraites-fr-c_5029\)](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/personnes-agees-retraites-fr-c_5029)

L'accès aux aides facultatives

Pour rester actif et mobile et vous faciliter vos déplacements, des tickets de transport peuvent être accordés gratuitement à partir de 65 ans, sous conditions de ressources, aux personnes habitant à l'année sur La Baule.